

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise BARLET, Maire.

Présent-e-s : Françoise BARLET, Christiane CHENAVIER Jean-Claude CHEVALLIER, Noële COELLO, Lionel PERRAUD, Christine RIVA, Brigitte VINCENT-BIZET,

Absent-e(s) excuse-e (s) : Chantal THOME GUIGUE BILLON (pouvoir à Françoise BARLET),

Absent-e-(s) : Gilles BARLET, Chantal BERNARD, Didier JEANDET,

Date d'envoi de la convocation : 28/10/2019

Madame la Maire demande à l'assemblée l'ajout de deux délibérations qui ont été oubliées sur la convocation, il s'agit de la demande de subvention pour la classe de neige et une motion de soutien à la trésorerie de Yenne. Le conseil accepte à l'unanimité.

**2019-11-01 Objet : Décision modificative n° 1 budget général**

Madame la Maire explique à l'assemblée que suite à la mise à jour de l'inventaire, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Il s'agit notamment de rectifier l'imputation comptable de subventions perçues en 2012, et de réaffecter certains biens dans les comptes correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DECIDE** d'effectuer les virements de crédits ci-après

**DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2128	OPFI	Autres agencements et aménagements (clôture terrain Aimavigne)	2 248,36
041	21534	OPFI	Réseaux d'électrification (éclairage public)	4 073,23
041	2135	OPFI	installations générales (téléphonie)	6 000,00
21	21318	OPFI	Autres bâtiments publics (subventions)	44 152,51
<b>Total</b>				<b>56 474,10</b>

**RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	21311	OPFI	Hôtel de ville (téléphonie)	6 000,00
041	2112	OPFI	Terrains de voirie (clôture terrain Aimavigne)	2 248,36
041	217534	OPFI	Réseaux d'électrification (éclairage public)	4 073,23
13	1323	OPFI	Départements (subventions)	44 152,51
<b>Total</b>				<b>56 474,10</b>

**2019-11-02 : participation à l'assainissement collectif et raccordement**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2016-12-05 du 5 décembre 2016 portant modification du montant de la taxe de raccordement.

Il se trouve que l'intitulé n'est pas correct, il s'agit d'une participation à l'assainissement collectif, comme indiqué dans la délibération du 28 juin 2012.

Il semble judicieux de reprendre les termes exacts, en application de l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, et de rappeler les différentes modalités de raccordement.

La présente délibération annule et remplace les délibérations précédentes portant sur le même sujet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** à 6 000 € (non soumis à TVA) la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) à la charge du demandeur pour les constructions nouvelles, les réhabilitations et changements de destinations, soumis à obligation de raccordement
- **DIT** que tous les frais liés aux travaux de branchement seront à la charge du demandeur
- **DIT** que les travaux devront être réalisés selon les directives de la Commune ou du bureau d'étude mandaté par cette dernière
- **CONFIRME** son souhait de transférer la compétence assainissement à la Communauté de Communes de Yenne, malgré le refus de 5 communes induisant le report du transfert de compétence en 2026

### **2019-11-03 : classe de découvertes**

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de l'enseignante de Jongieux pour une classe de neige du 20 au 24 janvier 2020 à Courchevel.

« le séjour glisse organisé par l'ASCD (Association Savoyarde des classes de découvertes), aura lieu du 20 au 24 janvier 2020 à Courchevel. Les 25 élèves de CE2/CM1/CM2 des trois communes du RPI pourront ainsi bénéficier de 8 demi-journées de ski de piste encadrées par des moniteurs ESF. Ce séjour permettra de faire découvrir la pratique d'un sport d'hiver aux enfants, occasion unique dans ces conditions exceptionnelles. Bien évidemment, ces activités nous permettront de traiter différentes notions présentes au sein des programmes tout au long de l'année scolaire, en particulier en éducation physique et sportives. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 330 € à la classe de Jongieux pour aider au financement de la classe de neige.

### **2019-11-04 : motion de soutien- fermeture de la trésorerie de Yenne**

Vu les informations reçues de l'Association des comptables publics en juillet 2019, annonçant le projet de fermeture à terme de la Trésorerie de Yenne, sans concertation avec les élus,

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des finances Publiques dans les deux années à venir engendrerait un préjudice considérable pour la commune de Jongieux et pour ses habitants,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit, non seulement être impérativement préservé, mais, de surcroît, être renforcé en moyens humains et matériels,

Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la commune,

Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité de traitement de tous les citoyens,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes, EPCI et autres syndicats, que pour les usagers et pour que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter un motion dans ces termes et

- **S'OPPOSE** au principe énoncé de la fermeture de la Trésorerie de Yenne dans les années à venir
- **DEMANDE** instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural
- **DEMANDE** qu'une concertation soit prévue avant toute décision.

## **AFFAIRES DIVERSES**

11 novembre : commémoration à 11 h au monument aux morts avec la présence de l'enseignante et des élèves de Jongieux, suivi d'un apéritif offert par l'ACCA de Jongieux.

Le Repas des aînés et la cérémonie des vœux sont prévus le samedi 11 janvier à midi et 18 heures.

### **Tour de table :**

#### **Noële COELLO :**

repas des aînés : choix du traiteur et de l'animation à prévoir

le Club : tout le bureau est démissionnaire ; le repas de fin d'année est prévu le 12 décembre à la ferme du Bulle avec le club de Chanaz

le comité des fêtes : le repas spectacle se déroulera le 30 novembre. Ce dernier est organisé avant tout pour les habitants de Jongieux et le nouveau bureau est déçu par le manque de participants.

**Lionel PERRAUD** : il faudrait voir pour déplacer le sens interdit vers l'église qui n'est pas visible.

**Christiane CHENAVIER** : le bulletin devrait paraître fin novembre

**Jean-Claude CHEVALLIER** : rencontre avec le responsable de la commune de YENNE qui a en charge l'entretien de nos deux STEP, il va falloir envisager des travaux à la STEP d'AIMAVIGNE.

**Christine RIVA** : le logo. Il est décidé de prendre contact avec un professionnel, faire figurer un raisin, la Charvaz ...

### **Informations diverses et suivi des dossiers en cours :**

L'ordinateur du secrétariat est équipé en windows 10.

Chauffage salle polyvalente le mardi, le mercredi, et pour jeudi ?

Congrès des Maires : Mme le Maire participera au congrès les 19,20 et 21 novembre 2019 à Paris.

Poste secrétariat de mairie : le contrat de la secrétaire arrivant à échéance au 31 décembre 2019 et conformément à la législation, une publication de vacance de poste, à pouvoir pour début janvier, est parue. Nous avons reçu 8 candidatures (6 femmes et 2 hommes).

Trois CV pourraient correspondre, mais après discussion avec la secrétaire actuellement en poste, nous avons décidé de reconduire son contrat pour 6 mois, de manière à publier une nouvelle offre, avec le poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Ce sera ainsi la nouvelle équipe municipale qui effectuera le choix (fin mars, début avril) du prochain secrétaire.

Cantine : le remplacement de Catherine ROUX, absente à partir du 6 novembre pour une opération est effectué par Sophie et Christiane, dans l'attente de la réponse d'une autre personne.

Dénomination des rues et numérotation : fin juillet Mme le maire a signé le devis de la société Rochetaillée. Courant septembre, nous avons reçu le bon à tirer des plaques de rues, correction demandée pour l'écriture en minuscule. Après ce premier échange, réception du second bon à tirer,

après lecture il figurait encore des erreurs. Bon à tirer validé fin octobre. Les supports ont été réceptionnés ;

Problème d'urbanisme :

SAS DEPAULISE, Mr HERNANDEZ est venu déposer les documents concernant les travaux effectués sans autorisation à AIMAVIGNE.

Mr ESNAULT est de nouveau convoqué à la maison de la justice le 13 novembre. Mme le Maire sera présente.

Dossier LAMIRAL, une réponse a été apportée, le propriétaire peut implanter ses piquets en limite de propriété.

Sécurité des traversées de village : proposition de radars pédagogiques (Lionel pour action) lecture de la question posée par l'association des parents d'élèves pour la sécurité entre l'espace Petite enfance et l'école de Jongieux (vitesse excessive). A suivre

Courrier de Messieurs CHEVALLIER Maurice et Sylvain : un nouveau devis a été demandé pour le bornage des parcelles concernées en n'utilisant pas le terrain mis en cause. Le devis a été reçu et signé par Mme le Maire le 11/10/19 pour un montant de 1686 euros

Nous sommes toujours dans l'attente des conventions de mise à disposition du matériel avec la commune de Lucey et du véhicule et de la remorque avec Billième et Lucey.

Problème de voirie sur le chemin rural n°4 (futur chemin de Lachat) au lieudit le Poteau : Jean-Claude pour action

Lecture du courrier reçu concernant l'écroulement des ruines du cellier de Sordan / réponse à faire par le Maire /

Séance levée à 22h00

Dates du prochain conseil municipal : lundi 16 décembre 2019

Le Maire, Françoise BARLET.